

afaires d'avoir de
de participer à ce
tous deux qui ont
l'entre nous qui
font servir, l'un
la parole, l'autre
à la liberté.

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRETÉAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



NOTES POUR UNE ALLOCUTION PAR
S. E. M. GÉRARD PELLETIER,
AMBASSADEUR DU CANADA, AU
CONSEIL DE SÉCURITÉ DES
NATIONS-UNIES

NEW YORK,
26 OCTOBRE 1983

Monsieur le Président,

Je vous suis reconnaissant ainsi qu'au Conseil de sécurité d'avoir de nouveau donné la possibilité au Canada de participer à ce débat. La situation en Namibie concerne tous ceux qui ont oeuvré pour y remédier, surtout ceux d'entre nous qui sont des États de première ligne ou qui font partie du Groupe de contact. Elle touche directement le peuple namibien dont on ne peut mettre en doute le droit à la liberté et à l'autodétermination. Elle concerne les pays africains qui ont travaillé d'arrache-pied pour que la Namibie accède à l'indépendance. De nouveaux délais ne serviraient les intérêts de personne. À cet égard, Monsieur le Président, je suis persuadé que votre expérience et votre compréhension sauront stimuler le Conseil à trouver une solution valable et constructive pour qu'arrive enfin le jour où la Namibie sera libre.

Les membres du Groupe de contact ont, de façon constante, appuyé toutes les requêtes émanant de personnes informées de la question et qui souhaitaient être entendues lors des réunions du Conseil de sécurité afin de se prononcer sur la situation en Namibie et ce, dans le but d'enrichir les connaissances du Conseil de sécurité au moyen de leur témoignage sur la question, conformément au règlement 39 des Règles Provisoires de Procédure. Les membres du Groupe de contact ont toujours agi ainsi en se défendant d'émettre des jugements sur les différentes opinions émises par ces personnes. Nous croyons qu'il est important que le Conseil de sécurité, qui s'est engagé de par ses décisions antérieures à obtenir la tenue d'élections libres et justes en Namibie, puisse offrir de manière impartiale à ces personnes qui pourraient être les représentants des parties à ces électins la possibilité de présenter leur point de vue. C'est dans cet esprit que les membres du Groupe de contact vous transmettent les messages de deux partis internes.

Je soulignerai, Monsieur le Président, que le Canada a été l'un des initiateurs et des responsables du Plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie en 1978. Mon gouvernement regrette vivement que le Conseil de sécurité soit toujours saisi de la question cinq ans plus tard et que la population de la Namibie ne soit toujours pas en mesure d'exercer son droit à l'autodétermination. Nous comprenons et partageons les préoccupations de la communauté internationale qui ont mené à la convocation de cette réunion du Conseil de sécurité.

Il n'a pas toujours été facile de suivre le chemin qui doit conduire, par des moyens pacifiques, à l'indépendance de la Namibie. Nous avons rencontré de nombreuses fondrières, et nous sommes heurtés à des obstacles de taille. Nous avons eu l'impression, parfois de

faire marche arrière. Nous avons même craint de ne pouvoir atteindre notre destination. Mais nous avons fait des progrès. C'est dans cet esprit que je tiens à me joindre à d'autres orateurs qui ont félicité le Secrétaire général dont les récents efforts ont favorisé la reprise des discussions en vue de la mise en oeuvre de la résolution 435 du Conseil de sécurité.

Le 31 mai 1983, le Conseil unanime a demandé au Secrétaire général d'entreprendre des consultations avec les parties en cause, sur le cessez-le-feu proposé, dans l'intention de garantir la mise en application de la résolution 435 dans les plus brefs délais. Comme on a pu le constater dans le rapport du 29 août 1983 du Secrétaire général, les efforts déployés par ce dernier ne se limitent pas à la visite effectuée en Afrique australe. Ils témoignent de l'engagement soutenu du Secrétaire général et de ses collaborateurs au service de cette juste cause.

Dans son rapport, le Secrétaire général faisait état des discussions qu'il avait eues avant et pendant sa visite en Afrique australe. Ces discussions prouvent que le Secrétaire général s'est consciencieusement acquitté et en tous points du mandat que lui avait confié le Conseil en mai dernier.

Nous accueillons avec satisfaction les promesses faites par le gouvernement de l'Afrique du Sud, relativement au choix d'un système électoral, soit la représentation proportionnelle soit le scrutin d'arrondissement, ce choix devant être communiqué dès le début de la mise en application de la résolution. Cette décision est essentielle au succès du plan des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater qu'une entente est intervenue sur la composition du GANUPT et que les autres questions relatives au statut de cette force ont été réglées. Nous croyons également que les assurances données par le Secrétaire général à toutes les parties, leur garantissant un traitement équitable dans le cadre du processus de mise en application de la résolution 435, ont effectivement permis de résoudre le problème dit de l'impartialité. Nous prenons également note du message positif adressé au Secrétaire général par le président de la SWAPO. Nous nous réjouissons de la coopération manifestée par toutes les parties en cause au cours de ces discussions et des progrès importants qui ont été réalisés.

Maintenant que les questions en suspens de la résolution 435 ont été réglées, nous devons déterminer ce qu'il nous reste à faire. Le gouvernement canadien espère que les parties intéressées oeuvrant de concert avec le

Secrétaire général pourront ajouter aux récents succès de ce dernier. Nous croyons que le Secrétaire général doit être libre d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour accélérer l'accession de la Namibie à l'indépendance et, par voie de conséquence, favoriser la paix et la stabilité en Afrique australe. À cette fin, il importe, à notre avis, d'éviter de fixer des échéances irréalistes, tout en essayant de mettre en oeuvre la résolution 435 au cours de l'année 1984.

La question de la paix et de la stabilité dans cette région est importante. Le gouvernement canadien partage entièrement les préoccupations exprimées dans son rapport par le Secrétaire général. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud a été la source d'une instabilité et des conflits désastreux pour la Namibie et ses voisins. Il est urgent de prendre des mesures susceptibles d'accroître la confiance et de réduire les affrontements dans cette région. Toutes les initiatives nécessaires à cette fin recevront notre appui car nous croyons, à l'instar du Secrétaire général, qu'il n'est dans l'intérêt de personne de laisser durer cette situation.

Il est important que les autorités sud-africaines reconnaissent ce fait évident. Les troupes sud-africaines ont de nouveau violé la souveraineté du Mozambique, quelques jours seulement avant la tenue du présent débat. Nous condamnons l'attaque de Maputo. Nous condamnons également les actes de violence ou de terrorisme, où qu'ils se produisent.

Les autorités sud-africaines ne peuvent espérer refaçonner unilatéralement cette région par le recours à la force. Les frontières et les droits souverains doivent demeurer inviolés: c'est l'unique façon de garantir la paix dans cette région. Le président de l'Angola réaffirmait que son pays n'a pas l'intention de maintenir des troupes étrangères sur son territoire une fois que les menaces contre l'Angola auront été écartées. La première étape vers un règlement réside sans aucun doute dans le retrait immédiat et inconditionnel des troupes sud-africaines en Angola. Leur présence là-bas est injustifiée selon les règles et la pratique reconnues en droit international.

Comme l'a mentionné le Secrétaire général, l'Afrique du Sud continue de faire du retrait des troupes cubaines stationnées en Angola une condition de son retrait de la Namibie. L'Afrique du Sud ne peut pas légitimer son occupation illégale de la Namibie en soulevant d'autres questions. Comme l'a déclaré le vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures du Canada dans le

discours qu'il a prononcé devant la 38ième Assemblée générale, la Namibie doit accéder à l'indépendance, quelle que soit l'issue de la situation en Angola.

Le Canada admire la patience des dirigeants de cette région, qui ont travaillé d'arrache-pied, pendant si longtemps, pour mettre en application la résolution 435. Leur patience et leur opiniâtreté sont des exemples que nous allons suivre. Nous ne cesserons pas nos efforts. La mise en oeuvre de la résolution 435 constitue pour nous, comme pour le Conseil, l'objectif à réaliser.

Monsieur le Président, nous avons fait de grands progrès depuis 1978, même si, malheureusement, nous n'avons pas encore atteint notre but. J'espère que les délibérations du Conseil nous permettront de prendre des mesures concrètes susceptibles d'accroître la confiance dans cette région et d'accélérer l'accession de la Namibie à l'indépendance. Il ne s'agit pas d'un rêve, mais d'une réalité inéluctable. Notre objectif est de faire en sorte que cette indépendance se fasse bientôt et par des moyens pacifiques.

Je vous remercie, Monsieur le Président.